

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 12/17

Demande d'un crédit de CHF 20'000.00 pour le soutien de Nyon Région Télévision

Mr. Le Président,
Mmes, Mrs les Conseillers communaux,

La Commission s'est réunie le 26 janvier 2017 et a rencontré le Syndic M. François Bryand. Elle le remercie pour sa disponibilité et pour les réponses apportées aux questions posées.

M. Bryand siège en qualité de représentant de la Commune de Prangins au sein du comité de NRTV. De ce fait, nous n'avons pas jugé nécessaire de rencontrer un autre représentant de NRTV.

12 communes du district de Nyon (Nyon, Gland, Arnex, Bassins, Coppet, Crassier, Founex, Genolier, Mies, Prangins, Tartegnin, Tannay) ont soutenu NRTV en 2016. Sans subventions des communes déjà donatrices, augmentées de celles de nouvelles communes, NRTV ne pourra perdurer. NRTV contacte actuellement toutes les communes du district de Nyon pour les soutenir.

Si Prangins accepte ce montant, cela pourrait influencer positivement certaines communes du district à octroyer une aide financière.

Cette télévision traite d'informations locales politiques, sportives et culturelles. Des débats politiques et d'actualités sont régulièrement proposés. Il y a également des clips musicaux de la région.

Cette télévision est une télévision de qualité. Les coûts sont bien gérés et c'est la seule qui a un contenu local.

NRTV a un site internet et un compte Facebook qui vous apporteront plus d'informations. Malheureusement nous n'avons pas obtenu le taux d'audience.

Il serait bien que depuis le site Web de Prangins, il y ait un lien direct sur NRTV.

La question se pose tout de même de savoir si c'est le rôle des communes de financer un média privé, sachant que sans ces subventions NRTV disparaîtra.

Nous précisons que cette contribution est fixée pour l'année 2017. M. Bryand nous a assuré que ce montant ne constitue pas un engagement pour les prochaines années.

Conclusion :

Malgré une certaine réticence, la Commission s'est résolue à vous proposer d'accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis n° 12/17 concernant la demande d'un crédit de CHF 20'000.00 pour le soutien de Nyon Région Télévision

Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Oùï les conclusions de la Commission

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter le préavis n° 12/17 demande d'un crédit de CHF 20'000.00 pour le soutien de Nyon Région Télévision tel qu'amendé.

La Commission :

Anita Rihs

Hédia Brunner

Robert Johnson

David Brown

Henri Haymoz
Rapporteur

7.2.2017

